

La population de dugongs divisée par deux en dix ans

ENVIRONNEMENT. En sursis, les populations de vaches marines ne peuvent plus se permettre de perdre ne serait-ce qu'un individu. Bilan de l'opération collégiale « plan d'action dugong » 2010-2015.

« Chaque dugong compte désormais. » Voilà ce qu'il faut retenir du plan d'actions 2010-2015⁽¹⁾ pour la protection de cette sirène en sursis. « A chaque fois qu'un individu meurt de façon non naturelle, la survie de l'espèce est remise en question » alertait, hier, Lionel Gardes, chef d'antenne des aires marines protégées. Au-delà de cinq morts par an, la population décline. Grâce à la télémétrie, qui consiste à poser des balises Argos sur les vaches marines, on sait aujourd'hui qu'il ne reste que 750 dugongs en Calédonie, contre près de 2 000 au début des années 2000. « En si peu de temps, on a pu voir un impact visible. Si on se contente de les compter, on risque d'arriver trop tard, » renchérit Claire Garrigue, membre d'Opération cétacé.

CINQ À SIX PETITS SUR TOUTE UNE VIE

De nombreuses menaces pèsent sur cette sirène qui affectionne les côtes et les eaux peu profondes (entre 2 et 20 mètres). En tête de file ? Le braconnage (*Lire ci-contre*), auquel s'ajoutent les collisions, les captures accidentelles et la dégradation de l'habitat. Particulièrement vulnérable, le dugong a une très faible diversité génétique. Une famille, sur les quatre qui vivent en Calédonie, concentre 80 %

des individus recensés. Il s'en faut de peu pour que l'une des trois autres s'éteigne. D'autant que l'animal a une résilience limitée avec un taux de reproduction très faible. Cinq à six petits sur toute une vie (jusqu'à 70 ans). A cela s'ajoute une maturité tardive (10 à 17 ans). Et si sa nourriture vient à manquer, il cesse de se reproduire. Or le mammifère consomme près de 40 kilogrammes d'herbes marines par jour. « Soit 10 % de son poids (450 kg, Ndlr) » commente Lionel Gardes.

RAPPROCHEMENT AVEC LE PARQUET

Or, la pose des balises Argos a permis de constater que l'animal se déplace beaucoup dans tout le lagon. Ce qui justifierait une interaction fréquente entre un même individu et plusieurs plaisanciers. « On peut avoir l'impression d'en rencontrer beaucoup, mais vu les distances qu'ils parcourent, il peut très bien s'agir du même dugong » signale le chef d'antenne. De quoi également s'interroger sur l'efficacité de leur conservation au sein d'une aire marine protégée, attendu que les vaches marines font assez peu de cas des frontières. D'autant que les gardes nature de la province Sud ne peuvent intervenir que pour constater le flagrant délit. « Une fois dans le coffre, ou le congélateur on ne peut plus rien faire, » se



PHOTO ARCHIVES LNC

« L'espèce est menacée de disparition ». Le collectif invite les Calédoniens à prendre le message très au sérieux, « avant qu'il ne soit trop tard. »

désolé Jean-Marie Lafond, directeur de l'environnement à la province Sud. Un rapprochement avec les douanes et le parquet devrait permettre d'aller plus loin dans la répression et dissuader les plus récalcitrants.

Esther Cunéo
esther.cuneo@lnc.nc

⁽¹⁾ Opération collégiale rassemblant institutions (Agence des aires marines protégées, Etat, provinces, gouvernement...), associations (Opération Cétacés, WWF) et chercheurs.

« Il ne faut plus les manger »

« Il faut savoir qu'il y a quelques années, le kilo de dugong était vendu à 5 000 francs, ce qui n'est vraiment pas cher » indique Claire Garrigue d'Opération cétacé. Lors des opérations de sensibilisation menées dans les salles de classe, il n'est pas rare, selon la direction de l'environnement de la province Sud, que des élèves avouent en avoir goûté. « Il ne faut plus les manger » assène Lionel Gardes. Difficilement quantifiable, le braconnage de dugong serait la principale cause de disparition de l'espèce, encore chassée pour sa chair, sa graisse, son huile et sa peau. Bien qu'une dérogation à titre « exceptionnelle » figure dans le code de l'environnement de la province Nord, aucune n'a été délivrée depuis 2004. Elle sert désormais à faire de la prévention lorsqu'elle est sollicitée.